

No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 12 DÉCEMBRE 2016, À 19 h 30, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	Claude Martel	Maire
M.	Sébastien Langlois	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
M.	Yves Montigny	Conseiller
Mme	Léa Thibault	Conseillère
Mme	Reina Savoie-Jourdain	Conseillère
M.	Yvon Boudreau	Conseiller

**EST ABSENT :**

M.	Alain Charest	Conseiller
----	---------------	------------

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Annick Tremblay	Greffière

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, monsieur Claude Martel, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault  
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2016**

**Considérant qu'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2016, à 19 h 30, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes  
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 21 novembre 2016, à 19 h 30, au 19, avenue Marquette.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Rés. 2016-385

Rés. 2016-386



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

#### 4.1 Comité général du 5 décembre 2016

##### 4.1.1 Demande d'aide financière - Hockey junior Baie-Comeau

Rés. 2016-387

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport du directeur des loisirs et sports portant le numéro LO2016-24 et d'accorder à Hockey junior Baie-Comeau une avance de fonds de 100 000 \$, payable en deux (2) versements égaux, soit en décembre 2016 et le second, si nécessaire, en février ou mars 2017, afin de permettre d'assurer la santé financière de l'équipe.

Cette avance est conditionnelle à ce que Hockey junior Baie-Comeau fasse une présentation financière de l'organisation d'ici la fin de la saison actuelle. Le versement de l'avance devra faire l'objet d'un protocole d'entente prévoyant notamment le remboursement à partir de la saison 2018-2019, en trois (3) versements égaux, jusqu'à la saison 2020-2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### 4.1.2 Approbation de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2016-388

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2016-24 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois d'octobre 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### 4.1.3 Nomination suite au concours 16-18 - Contremaître aux travaux publics

Rés. 2016-389

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2016-44 afin de procéder à la nomination de monsieur Rémi Aucoin au poste de contremaître aux travaux publics du Service des travaux publics et des services techniques, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

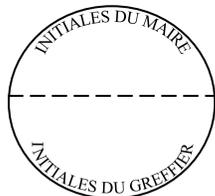
##### 4.1.4 Calendrier des séances du conseil municipal 2017

Rés. 2016-390

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-98 et d'adopter le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 4.1.5 Subvention brigade scolaire juvénile - École Trudel

**Rés. 2016-391**

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport du directeur par intérim de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2016-13 et d'accorder une subvention de 500 \$ à l'école Trudel pour le maintien de sa brigade scolaire juvénile sur le territoire de la ville de Baie-Comeau.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4.1.6 Budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau au 31 octobre 2016

**Rés. 2016-392**

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport du trésorier adjoint portant le numéro TR2016-25 et d'approuver le budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau pour l'année 2016, étant de 3 296 287 \$ au 31 octobre 2016. Ce budget révisé prévoit un déficit d'opération estimé à 1 880 595 \$ et une participation financière de la Municipalité à ce déficit de 188 059 \$.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4.1.7 Listes de comptes 2016-39, 2016-40, 2016-41, 2016-42, 2016-43 et 2016-44

**Rés. 2016-393**

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport du trésorier adjoint portant le numéro TR2016-24 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2016-39, 2016-40, 2016-41, 2016-42, 2016-43 et 2016-44, pour les périodes 39, 40, 41, 42, 43 et 44.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 4.2 Comité général du 12 décembre 2016

### 4.2.1 Nomination du directeur de la sécurité publique - protection incendie

**Rés. 2016-394**

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny  
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2016-46 afin de procéder à la nomination de monsieur Alain Miville au poste de directeur de la sécurité publique - protection incendie, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4.2.2 Nomination d'un analyste financier

**Rés. 2016-395**

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny  
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2016-47 afin de procéder à la nomination de madame Joyce Truchon au poste



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

d'analyste financier au Service de la trésorerie, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.2.3 Lettres d'entente - Modifications aux régimes de retraite - Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal**

Rés. 2016-396

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny  
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-100 afin d'autoriser le maire et la directrice des ressources humaines à signer toutes les lettres d'entente concernant les modifications aux régimes de retraite dans le cadre de la Loi 15, avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2641, le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2915, le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Baie-Comeau et l'Association des cadres de la Ville de Baie-Comeau.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.2.4 Modification au comité de retraite**

Rés. 2016-397

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny  
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-101 et de mettre fin au mandat de monsieur Richard Fournier à titre de représentant de l'employeur au comité de retraite.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.2.5 Registre des déclarations 2016 concernant les obligations des élus en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale**

Rés. 2016-398

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny  
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-105 et d'accepter pour dépôt l'extrait du registre des déclarations 2016 concernant les obligations des élus en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.2.6 Protocole d'entente - Gestion du bar et du restaurant au Carrefour-Maritime**

Rés. 2016-399

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny  
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro ACT2016-30 et de l'autoriser à signer le protocole d'entente avec monsieur James Mondrzejewski pour l'exploitation du bar et du restaurant au Carrefour-Maritime.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 4.2.7 Protocole d'entente - Eau grand air

Rés. 2016-400

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny  
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro ACT2016-33 et de l'autoriser à signer le protocole d'entente de trois (3) ans, soit pour les années 2017, 2018 et 2019 avec l'organisme Eau grand air, prévoyant une aide financière annuelle de 25 000 \$, plus les taxes applicables, ainsi qu'une contribution financière en biens et services d'une valeur de 8 250 \$ par année.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4.2.8 Renouvellement du mandat des membres conseillers - Comité consultatif d'urbanisme

Rés. 2016-401

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny  
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2016-31 et de procéder au renouvellement du mandat des conseillers Léa Thibault et Yvon Boudreau afin de siéger à titre de membres conseillers du comité consultatif d'urbanisme, et ce, jusqu'au 6 octobre 2017.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4.2.9 Comité de vigilance pour le maintien des emplois en Haute-Côte-Nord/Manicouagan

**Attendu que** les élus municipaux de la Haute-Côte-Nord et de la Manicouagan constatent que plusieurs emplois de qualité et permanents sont régulièrement délocalisés, notamment par Hydro-Québec, vers les grands centres urbains;

**Attendu que** les élus de la région ont réalisé plusieurs tentatives pour mettre un terme aux compressions et aux pertes d'emplois sur le territoire des municipalités de la Haute-Côte-Nord et de la Manicouagan;

**Attendu que** plusieurs intervenants du milieu manicois ont dénoncé la délocalisation de plusieurs postes de cadre supérieur au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord (CISSS) ainsi que le dossier Optilab;

**Attendu que** la Commission de la construction du Québec (CCQ) a récemment fermé son centre de services de Baie-Comeau;

**Attendu que** les élus de la Ville de Baie-Comeau souhaitent signifier aux dirigeants des différents ministères et organismes du gouvernement que la perte d'emplois de qualité sera dénoncée;

Rés. 2016-402

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny  
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-109 et de travailler en partenariat avec d'autres élus de la Haute-Côte-Nord/Manicouagan afin de créer un comité de vigilance pour le maintien des emplois dans nos collectivités.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4.2.10 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mercredi 16 novembre 2016

Rés. 2016-403

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny  
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2016-26 et d'accepter, pour dépôt, le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mercredi 16 novembre 2016.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

##### 5.1 Dérogations mineures

###### 5.1.1 2495, rue Napoléon

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande visant le 2495, rue Napoléon;

**Considérant** la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire;

**Considérant que** cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois  
Appuyé par : le conseiller Yves Montigny

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser la hauteur de l'agrandissement du bâtiment principal de la résidence du 2495, rue Napoléon. L'agrandissement possède une hauteur de 6,05 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit que la hauteur de toute habitation ne doit pas différer de plus de 30 % par rapport à une habitation située sur un lot adjacent sur la même rue, soit une hauteur maximale de 4,89 m.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

###### 5.1.2 2538, boulevard Manicouagan

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande visant le 2538, boulevard Manicouagan;

**Considérant** la demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires;

**Considérant que** cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard  
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation du garage isolé situé en cour arrière de la résidence du 2538, boulevard Manicouagan. Le garage possède une marge de recul latérale de 0,71 m, calculée à partir du revêtement, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit que la marge de recul latérale doit avoir un minimum de 0,9 m pour ce type de bâtiment.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

###### 5.1.3 40, avenue Desjardins

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande visant le 40, avenue Desjardins;

**Considérant** la demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires;

Rés. 2016-404

Rés. 2016-405



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

**Considérant que** cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

**Rés. 2016-406**

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault  
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation de l'agrandissement situé en cour arrière de la résidence du 40, avenue Desjardins. L'agrandissement possède une marge de recul latérale de 3,62 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit que la marge de recul latérale doit avoir un minimum de 4 m pour ce type de bâtiment.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.1.4 1507, rue Mercier

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande visant le 1507, rue Mercier;

**Considérant** la demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires;

**Considérant que** cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

**Rés. 2016-407**

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain  
Appuyée par : le conseiller Yves Montigny

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser la superficie totale au sol occupée par deux bâtiments accessoires situés en cour arrière et latérale de la résidence du 1507, rue Mercier. Les bâtiments accessoires possèdent une superficie totale de 54,5 m<sup>2</sup>, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit que dans le cas où un abri d'auto ou un garage attenant est déjà construit, cette superficie est réduite à 50 m<sup>2</sup>.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.1.5 16, avenue Marcoux

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande visant le 16, avenue Marcoux;

**Considérant** la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire;

**Considérant que** cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

**Rés. 2016-408**

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault  
Appuyée par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser la superficie du garage isolé situé en cour arrière de la résidence du 16, avenue Marcoux. Le garage possède une superficie de 62,05 m<sup>2</sup>, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit 60 m<sup>2</sup> pour ce type de construction.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.1.6 39, avenue D'Iberville

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande visant le 39, avenue D'Iberville;



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

**Considérant** la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire;

**Considérant que** cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

**Rés. 2016-409**

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain  
Appuyée par : le conseiller Yves Montigny

D'accepter la demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation du garage isolé projeté, situé en cour avant du 39, avenue D'Iberville, ne donnant pas sur la façade principale de la résidence. Le garage isolé, n'étant pas situé dans une aire clôturée, possédera une marge de recul avant de 6,40 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit que dans le cas où une cour avant donne sur une rue, mais ne donne pas sur la façade principale de l'habitation, dans une aire clôturée à 2 m de hauteur, l'implantation d'un bâtiment accessoire dans cette cour est permise à 1 m de la clôture, soit l'équivalent d'une marge de recul avant de 7 m.

Dans le but d'atténuer l'impact de la dérogation, une haie végétale doit être aménagée à 1 m du mur est du garage projeté, et ce, sur toute sa longueur. Cette condition doit être remplie au plus tard au moment de la demande de permis pour la construction du garage.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6. AFFAIRES NOUVELLES

### 6.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux

La greffière mentionne que tous les membres du conseil ont déposé la déclaration d'intérêts pécuniaires prévue à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

## 7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

### 7.1 Urbanisme - Adoption d'un second projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

**Rés. 2016-410**

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

D'adopter en second projet de règlement une modification au Règlement 2003-644 concernant le zonage, conformément au projet déposé à la présente séance.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 7.2 Urbanisme - Adoption d'un second projet de règlement modifiant le Règlement 2006-698 concernant les usages conditionnels

**Rés. 2016-411**

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain  
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

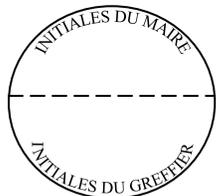
D'adopter en second projet de règlement une modification au Règlement 2006-698 concernant les usages conditionnels.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 7.3 Règlement 2016-908 modifiant le Règlement 2003-646 concernant la construction

**Considérant qu'**il y a lieu de modifier le Règlement 2003-646 concernant la construction;

**Considérant que** l'adoption du premier projet de règlement par résolution a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 21 novembre 2016;



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

**Considérant qu'**un avis de motion de ce règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 21 novembre 2016;

**Considérant que** l'assemblée publique présidée par le maire ou son représentant aux fins de consultation sur ce règlement a eu lieu le 8 décembre 2016;

**Considérant qu'**une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables précédant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

**Rés. 2016-412**

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois  
Appuyé par : le conseiller Yves Montigny

D'adopter le Règlement 2016-908 modifiant le Règlement 2003-646 concernant la construction.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 8. AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion n'est déposé sous cette rubrique.

#### 9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

#### 10. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes  
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 19 h 55.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CLAUDE MARTEL**  
MAIRE

---

**ANNICK TREMBLAY**  
GREFFIÈRE

**Rés. 2016-413**